

Accompagnement VAE – Auxiliaire de puériculture AP (pour tout candidat ne relevant pas du secteur public)

Mis à jour le 9 décembre 2024

Conditions d'entrée et prérequis

Justifier d'une expérience salariée, bénévole significative dans l'accompagnement du développement des enfants, dans l'accompagnement du développement des enfants, dans la réalisation de soins d'hygiène et de confort, dans l'animation d'activités d'éveil tout en garantissant la sécurité et le bien être :

- Soit auprès d'enfants en structure de la petite enfance (EAJE) ou à domicile (AMA, Garde d'enfants à domicile) ou en ACM (accueil collectif pour mineurs)
- Soit auprès d'enfants en structures médico-sociales ou de prévention et dépistage

En lien avec le référentiel d'activités

- Avoir déposé sa candidature sur <https://vae.gouv.fr>
- Rendez-vous pédagogique
- Maîtriser les bases de la communication écrite ou orale

Niveau d'entrée

Sans diplôme

Niveau de sortie

Non certifiant

Public visé

Salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, aidant familial, bénévole, particulier

Rythme

Objectifs professionnels

- Accompagner les candidats à la validation des acquis de l'expérience du diplôme
- Appréhender au mieux l'entretien professionnel du jury de validation de la DREETS qui attribuera tout ou partie des blocs de compétences du diplôme

Contenu

Accueil et information des candidats :

- Explication pour la démarche sur vae.gouv.fr
- Rappel des caractéristiques du diplôme que le candidat souhaite obtenir

Accompagnement en 3 phases :

- Phase 1 – définition du parcours d'accompagnement, validation du parcours, étude faisabilité
- Phase 2 – aide à la formalisation de l'expérience professionnelle, atelier collectif et formation complémentaire
- Phase 3 – préparation à l'entretien avec le jury de validation (communication orale, auto-présentation, présentation de son activité professionnelle, simulation)

En fonction des besoins du candidat, des ateliers collectifs (20h minimum), des compléments formatifs (70 heures) et stage en entreprise pourront être préconisés à l'issue du rendez-vous pédagogique

Modalités pédagogiques

En présentiel
Formation en temps partiel

Profil des intervenants

Formateurs professionnels expérimentés

Méthodes pédagogiques

Formation
Entretien individuel

Moyens pédagogiques

Documents pédagogiques, études de cas, analyse de pratique, analyse de référentiel, rendez-vous pédagogique

Durée

Pour une certification visée en totalité : - entretien individuel : 30h maximum

Accompagnement VAE – Auxiliaire de puériculture AP (pour tout candidat ne relevant pas du secteur public)

Temps partiel

Durée en centre

118 heures

Validation

Attestation de fin de formation

Certification

Non

Modalités d'évaluation

Grille de suivi pédagogique
Enquête de satisfaction

Possibilité de validation par blocs de compétences

Oui

Nombre de participants

30

Entrée et sortie permanente

Oui

-atelier collectif : 20h maximum - formation : 70h 120 heures de parcours complet Si bloc(s) de compétences : Le volume d'heures de formation et d'accompagnement correspond à 50 % des volumes horaires prévus pour une certification visée en totalité

Délais et modalités d'accès

Sessions de janvier à décembre

Financements possibles

Financement par France VAE à hauteur de 4 850€ maximum pour le parcours complet (120 heures)
Les conditions générales de vente sont disponibles sur notre site internet.

Référent handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA CFA de la Marne
- 20, rue des Augustins CS 30037
51725 REIMS CEDEX
- contact@gretamarne.com
- 03.26.84.55.40
- gretamarne.com
- SIRET : 19510035900023
- Numéro d'activité : 2151P000451
- Date d'obtention : 29/10/1982